



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 09 décembre 2021

OBJET :

DE-CDE-21-12-1-3) AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE
MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION
DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le jeudi 02 décembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN,
M. MOULY, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, Mme FOURNIER, M. MESNARD,
Mme DERAY, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ,
Mme MARIONNEAU LAGRANGE.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme ODDON, M. CAMELOT,
Mme RUFFENACH, M. RIBET, Mme BOILOT, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET,
Mme BIDAULT, M. GAGNY .

Le Comité,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement.

CHAPITRES	INTITULÉ	BUDGETÉ 2021	CREDITS AUTORISÉS
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	376 859,71 €	94 214,93 €

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé